

**Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté**  
Etablissement public de coopération environnementale  
cofondé par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la  
Biodiversité

## Conseil d'Administration

Séance du 27 avril 2021

### **Membres présents**

Fabrice AUBERT, Anne-Laure BORDERELLE, Valérie BOURGOIN, Fabienne BRAUCHLI, Marie-Pierre COLLIN-HUET, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSEMAN, Antoine DERVAUX, Bruno DORBANI, Patrice DUSSOUILLEZ, Jacqueline FERRARI, Véronique GENEVEY, François GILLET, Franck GROSSIORD, Julien GUIBERT, Etienne HENRIOT, Florence LAUBIER, Nicolas LAVANCHY, Héloïse LE MENE, Amélie MAGNIN-FEYSOT, Frédéric MAILLOT, Sylvain MATHIEU, Caroline MINY, Patrice NOTTEGHEM, Jean RAYMOND, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI.

### **Membres absent.e.s excusé.e.s**

Fabrice ALRIC, Solène GUILLET, Muriel LORIOD BARDI, Gérard MARION, Joël MATHURIN, Fabien SUDRY.

### **Personnes présent.e.s non membres du CA**

Gaëlle MESNIER, responsable administrative et financière de l'ARB BFC,  
Eva RODINSON, chargée de mission Stratégie Régionale Biodiversité – Conseil Régional BFC,  
Luc TERRAZ, directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative).

### **Quorum**

Nombre de membres en exercice : 28.

Nombre de membres présents : 27.

Nombre de membres votants : 20.

Nombre de pouvoirs donnés : 0.

Nombre total de votants : 20.

**Quorum atteint.**

## Ordre du jour :

1. Vote - Adoption du Procès-verbal du CA du 26 janvier 2021.....	3
2. Vote - Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG21 .....	3
3. Vote - Adhésion au contrat d'assurance chômage pour les agents contractuels.....	3
4. Vote – Compte de gestion 2020.....	3
5. Vote – Compte administratif 2020 .....	3
6. Vote – Affectation du résultat 2020 .....	3
7. Vote – Budget supplémentaire 2021.....	3
8. Approbation de la durée des nouvelles immobilisations .....	5
9. Rapport d'activité 2020 .....	5
10. Panoramas .....	6
11. Questions diverses.....	6
11.1 Adhésion à la centrale d'achat de la Région.....	6
11.2 CA thématique du 23 février 2021.....	6
11.3 Partenaire engagé pour la nature [PEN] .....	7
11.4 Point sur les transferts ORB et Géovisualiseur Sigogne .....	7
11.5 Point sur la recherche de locaux pour 2022.....	7
11.6 PNR du Morvan.....	7

## **1. Vote - Adoption du Procès-verbal du CA du 26 janvier 2021**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 janvier 2021 a été envoyé aux administrateurs avec la convocation de ce conseil d'administration, le 13 avril 2021.

Remarque de François GILLET : au point 5 sur l'agenda corriger intervention en Préfecture du Doubs et non pas en DDT.

**Vote : Après intégration de la correction, le procès-verbal du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.**

## **2. Vote - Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG21**

**Vote : les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, valident l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG21 et autorisent le Président à signer les documents afférents.**

## **3. Vote - Adhésion au contrat d'assurance chômage pour les agents contractuels**

**Vote : les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance chômage et autorisent le Président à signer les documents afférents.**

## **4. Vote – Compte de gestion 2020**

**Vote : les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité le compte de gestion de l'ARB Bourgogne-Franche-Comté pour l'exercice 2020 tel que présenté et le déclarent en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur.**

## **5. Vote – Compte administratif 2020**

**Vote : les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020 tel que présenté.**

## **6. Vote – Affectation du résultat 2020**

**Vote : compte tenu de l'excédent du compte administratif, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, soit un report à la section de fonctionnement (002) d'un montant de 496 161,47 €.**

## **7. Vote – Budget supplémentaire 2021**

**Echanges sur la ligne d'investissement et l'acquisition d'un drone / aéronef télépiloté**

Jean RAYMOND souligne qu'il est nécessaire d'identifier le type de matériel, le coût de fonctionnement des outils et d'intégrer la formation du pilote. Il confirme l'intérêt du système LIDAR.

Antoine DERVAUX précise que la formation du pilote coûte environ 3 000 € et que le module LIDAR est d'environ 20 000 €. Le budget total de l'acquisition du drone se situe dans une fourchette comprise entre 30 000 et 60 000 € suivant les modules retenus.

Fabrice AUBERT informe que les fédérations de chasse des 4 départements franc-comtois ont fait l'acquisition de drones avec des pilotes formés. Cet outil permet d'acquérir des connaissances supplémentaires sur la faune au moment de la fauche. Les fédérations de chasse sont prêtes à partager leur retour d'expérience. Auparavant, ces services étaient réalisés par un prestataire suisse.

Patrice NOTTEGHEM ajoute qu'il faut connaître les besoins des partenaires. Pour cela il s'agit d'organiser une réunion pour présenter les possibilités aux structures intéressées. Il précise que quelques associations naturalistes sont peut-être équipées. La question à régler sur ces outils performants est le traitement et l'interprétation des données. Il suggère de demander l'avis d'un spécialiste sachant que le pilotage de ce type d'engin est complexe et technique. Il précise également que l'IGN développe une couverture LIDAR nationale. Il propose de faire appel à des prestataires dans un premier temps avant d'acquérir ce type de matériel afin de prendre le temps d'étudier ce projet.

Etienne HENRIOT répond que la note envoyée est complète, il s'interroge par rapport à l'usage pour l'Agence et la mise à disposition. En effet, par rapport au terrain occupé il y a des responsabilités d'usage du matériel et de respect des zones survolées. La chambre d'agriculture informe les agriculteurs lorsqu'un drone est utilisé au-dessus de leur exploitation. Il demande comment les choses vont se passer.

Nicolas LAVANCHY ajoute que les associations de protection de la nature sont favorables à l'acquisition de ce type d'outil car elles n'ont pas cette capacité d'investissement. Il précise que c'est une piste à creuser et qu'il faut contacter les structures qui en ont le plus besoin.

Luc TERRAZ répond que c'est effectivement un investissement important. Le temps de l'acquisition, de la formation des pilotes, de l'accréditation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) la mise en œuvre sera effective au printemps 2022. Antoine Dervaux a échangé avec la DDT 25, équipée d'un drone, et avec des associations naturalistes qui pourraient être intéressées (Conservatoire botanique par exemple). Il précise que la mise à disposition se fera dans le cadre des statuts et des missions de l'Agence et comprendra le drone plus le pilote en collaboration étroite avec tous les partenaires concernés sur le terrain. Il ajoute que l'usage de ce type de matériel est couvert par la loi et que les propriétaires privés seront informés de l'utilisation d'un drone sur leur parcelle.

Antoine DERVAUX ajoute qu'il a commencé à faire le tour des personnes qui utilisent les drones. Il précise que concernant le matériel il n'y a pas beaucoup de choix. Le modèle retenu par les fédérations de chasse est intéressant. Il ajoute que les outils supplémentaires type LIDAR pourraient être acquis séparément et ultérieurement.

Le Président ajoute que l'Agence dispose d'une capacité financière pour faire l'acquisition de ce type d'outil. Il propose de faire une proposition très concrète pour le prochain CA afin que le conseil d'administration puisse se positionner.

François GILLET suggère de se rapprocher du laboratoire Chrono-environnement pour le traitement des données LIDAR. Il ajoute que cet outil pourrait être utilisé pour l'imagerie thermique des tourbières dans le cadre d'études portées par le CBN ou lors d'utilisation de casse-cailloux. Il précise qu'il faut toute la compétence technique qui va derrière et sur ce point il faut être prudent.

Franck GROSSIORD précise qu'au sein de Sigogne le personnel a des compétences pour le traitement des données LIDAR.

Patrice NOTTEGHEM souligne qu'il existe un risque de dérangement de la faune par les drones, l'emploi de l'outil peut être dommageable.

Jean RAYMOND ajoute qu'il faut également que l'outil serve à des compétences qui ne sont pas au sein de l'Agence mais il n'est pas favorable à une utilisation sur une zone casse-cailloux.

Le Président propose qu'Antoine DERVAUX poursuive ses investigations auprès des partenaires et sur les nécessités techniques.

Patrice NOTTEGHEM suggère que dans le cadre d'investissement d'autres outils puissent être acquis comme les dispositifs enregistreurs pour les chauves-souris.

Luc TERRAZ répond que cela peut être étudié avec la DREAL et l'OFB qui mettent aussi des équipements à disposition.

Antoine DERVAUX précise que ces dispositifs posent un problème de masse de données produites et de leur traitement.

En conclusion, l'acquisition du drone fera l'objet d'une proposition de délibération lors du prochain conseil d'administration. Le budget pouvant être supérieur à 40 000 €, la commission d'appel d'offres sera activée.

**Vote: les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le budget supplémentaire et les réajustements présentés pour un montant total de 646 161,47 €.**

## **8. Approbation de la durée des nouvelles immobilisations**

**Vote : les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification apportée à la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ARB.**

## **9. Rapport d'activité 2020**

Luc TERRAZ propose d'avoir un échange sur le rapport d'activité. Ensuite le rapport d'activité fera l'objet d'une présentation plus visuelle et d'un outil de communication. Le rapport 2020 inclut les orientations 2021.

Le Président remercie l'équipe pour la rédaction d'une version martyre qui donne une base et précise qu'il faut un document synthétique.

Jean RAYMOND ajoute que cette figure imposée n'est pas forcément intéressante car toutes les institutions sortent des rapports d'activité toujours longs. Alors, il ne faut pas passer trop de temps à sa réalisation et l'améliorer avec des éléments illustratifs.

Nicolas LAVANCHY ajoute qu'il faut rajouter la dimension partenariale notamment avec le GRAINE qui vient de signer une convention avec l'ARB.

## 10. Panoramas

L'objectif des panoramas est de :

- faire l'état des lieux des outils, processus et acteurs régionaux selon les grandes thématiques qui structurent les enjeux biodiversité,
- mettre en lumière une vision synthétique et globale des actions et structures,
- repérer des professionnels de la biodiversité non connus,
- mettre en relation certains acteurs travaillant sur des thématiques communes,
- accompagner des porteurs de projet.

Bruno DORBANI présente la liste des panoramas travaillés par l'Agence :

- Panorama Communication : présenté en conseil d'administration le 01/12/2020, il sera mis à jour, complété et donnera lieu à des propositions.
- Panorama Mobilisation citoyenne : nécessite une consolidation préalable des informations dans la base de données.
- Panorama Connaissance : avec l'intégration de Sigogne, de l'ORB et du traitement technique SINP.
- Panorama Financements : selon le rôle des financeurs et des opportunités de financements relatifs à la biodiversité sur les territoires.
- Panorama Entreprises : étude du recueil d'informations, notamment dans les réunions à venir.
- Panorama Réseaux : de nombreux réseaux thématiques et de structures à l'échelle régionale dont il faut analyser les interrelations.

Bruno DORBANI ajoute que d'un point de vue technique l'idée est d'obtenir un rendu plus intégré à l'aide d'un formulaire systématisé permettant de collecter des informations aisées à traiter. Ce formulaire sera envoyé aux membres du conseil d'administration.

Franck GROSSIORD fait remarquer que les panoramas relatifs à la connaissance et aux réseaux font appel à des notions proches. Il ajoute qu'il y a déjà des initiatives sur la partie SINP notamment et qu'il serait intéressant d'associer Sigogne sur le panorama connaissance.

Bruno DORBANI répond que les partenaires ne sont pas oubliés dans la construction de ces panoramas.

Luc TERRAZ précise qu'une fois le formulaire simplifié envoyé et analysé il y aura une présentation des panoramas. Il ajoute que l'objectif est de valoriser le travail existant quand il répond aux objectifs, de faire monter ou mutualiser les outils et processus infrarégionaux en les dimensionnant à une échelle régionale. Il souligne que lorsqu'il n'y a pas d'acteur ou d'outils l'ARB prendra en régie.

## 11. Questions diverses

### 11.1 Adhésion à la centrale d'achat de la Région

**Vote : les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité l'adhésion à la Centrale d'achat de la Région et donnent mandat au directeur, en tant qu'ordonnateur, pour signer les documents d'adhésion.**

### 11.2 Conseil d'Administration thématique du 23 février 2021

Le Président informe que les retours sur le Conseil d'Administration thématique du 23 février 2021 consacré à la gestion des affleurements rocheux sont positifs.

Luc TERRAZ précise qu'Antoine DERVAUX a fait parvenir le projet de synthèse aux contributeurs pour un retour rapide allongé au 30 avril 2021.

Le Président ajoute que la Présidente de Région souhaiterait saisir le préfet du Doubs sur la question à l'aide de la synthèse que l'Agence réalisera.

### **11.3 Partenaire engagé pour la nature (PEN)**

La Vice-Présidente propose de prendre une délibération sur PEN afin que la candidature officielle de l'Agence soit portée par le Conseil d'Administration.

Le Président propose de prendre cette délibération lors du prochain Conseil d'Administration où Bruno DORBANI présentera une extraction de ce dossier de candidature.

### **11.4 Point sur les transferts de l'ORB et du Géovisualiseur Sigogne**

Le Président précise que ce travail est complexe, conduit de manière transparente, conformément aux textes réglementaires et dans les meilleures conditions possibles.

Marie-Pierre COLLIN-HUET rappelle sa demande d'organiser une réunion DREAL, Région et ARB sur le transfert technique et financier.

Le Président répond qu'il a fait cette demande auprès de la direction environnement de la Région et que cela devrait se faire rapidement car ce point est indispensable.

### **11.5 Point sur la recherche de locaux pour 2022**

Les différentes pistes sont présentées :

- Le pôle administratif de la cité Viotte (Etat et Région) ne pourrait finalement pas accueillir l'Agence faute de place disponible.
- Les locaux de la Région à Bregille ne pourront finalement pas accueillir l'Agence faute de place disponible.
- Le bâtiment (France Domaine) actuellement occupés par l'Etablissement public Canopée (Education nationale) rue des fusillés nécessiterait des travaux d'aménagements (peinture, équipements informatiques) et une étude précise des éventuels coûts de fonctionnement.
- France Domaine BFC a été contacté afin d'identifier d'éventuels bâtiments pouvant répondre aux besoins de l'Agence.
- L'Agence est en relation régulière avec GBM afin d'identifier d'éventuels bâtiments pouvant répondre aux besoins de l'Agence notamment sur la City où est installée l'Agence actuellement.

### **11.6 PNR du Morvan**


Sylvain Mathieu informe que la réflexion progresse sur la question des coupes rases et coupes à blancs dans le Morvan. C'est un sujet qui prend de l'ampleur dans les médias suite à l'action de l'association Canopée Forêts Vivantes. Un bras de fer a été engagé dans le cadre de la révision de la charte du parc 2020-2035 et les habitants ont demandé que le Parc agisse. L'Etat est contre la charte d'engagement sur les coupes à blancs mais les membres du Conseil scientifique du Parc ont rédigé un document important qui paraîtra dans une publication du cahier scientifique du Parc. C'est une publication inédite.

Jean Raymond répond que cette information est intéressante car le débat n'est pas nouveau mais il évolue au sein de l'ONF. Il ajoute qu'il faudra peut-être que l'ARB s'y intéresse.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée à 16h10.

PV adopté le 8 juin 2021

Le secrétaire de séance,



Jean RAYMOND

Le Président de l'ARB BFC,



Stéphane WOYNAROSKI